

La Coopération internationale en Afrique: Le Congrès de Mogadiscio

Giuseppe A. COSTANZO

(traduction)

Le bien-être des peuples, et par conséquent, leur progrès économique et social, sont indispensables au maintien de la paix. Ce principe figure aujourd'hui parmi ceux qui gouvernent la politique des Etats et des unions internationales d'Etats.

Sous l'impulsion de grandes organisations internationales telles que les Nations Unies, qui ont introduit ce principe dans leur Charte (art. 55), la coopération internationale a été comprise dans un sens toujours plus large. Aujourd'hui, elle s'attache non seulement à la solution des problèmes sociaux et économiques des pays moins avancés, mais aussi à la satisfaction de besoins extraordinaires créés dans les pays plus avancés, du fait de la guerre et du manque de moyens par exemple.

Il a cependant fallu attendre la transformation ou la disparition des gouvernements coloniaux, pour que ce principe puisse être appliqué aux relations avec les peuples africains et pour que la coopération internationale puisse être intensifiée en Afrique.

En effet, l'ancienne politique coloniale appliquait entre autres principes, celui-ci de l'autonomie financière des colonies : les dépenses publiques locales (sauf certaines exceptions, telles que les dépenses militaires), devaient être payées sur les recettes publiques locales, chaque colonie ne jouissant ainsi que des services auxquels elle pouvait faire face. Un autre principe était celui de la limitation de l'économie coloniale : la production de la colonie devait conserver un caractère complémentaire par rapport à celle de l'Etat souverain ; il en résultait que l'industrialisation même partielle provoquait la suspicion et le mécontentement des entrepreneurs métropolitains.

Cette situation est aujourd'hui révolue ; les principes libéraux et socialistes ont mûri et se sont consolidés dans les Etats colonisateurs et dans le monde en général ; appliqués à la politique des relations avec les populations non autonomes, ils ont abouti à la transformation ou à la liquidation des gouvernements coloniaux.

Simultanément, la coopération internationale en Afrique a été intensifiée, comme nous le disions au début de cet article, et a été étendue à la solution des problèmes sociaux et économiques posés par le progrès et le bien-être des populations locales.

*
* * *

L'évaluation des bienfaits apportés aux pays africains par les initiatives et l'activité des organisations internationales ne pourra être faite de façon complète qu'à la fin de l'immense processus qui est en cours et qui vise à adapter l'Afrique à la vie moderne.

Toutefois, l'étude des moyens et des modes d'exécution de la coopération internationale en Afrique peut s'avérer dès à présent intéressante et utile ; elle peut permettre en effet de dégager certains enseignements susceptibles de perfectionner l'action entreprise par divers organismes.

En raison de cet intérêt et de cette utilité, la coopération internationale en Afrique a fait récemment l'objet d'un congrès de professeurs d'Universités et d'experts ; cette conférence s'est tenue à Mogadiscio, capitale de la Somalie sous administration fiduciaire italienne, du 14 au 16 janvier dernier, pour célébrer l'inauguration du siège définitif de l'Institut Universitaire de la Somalie.

Le Secrétaire Général des Nations Unies a participé à ce congrès et y a prononcé un important discours sur le progrès de l'Afrique ; y participaient en outre des professeurs d'Universités africaines, européennes, américaines, et les représentants des principales organisations internationales et nationales qui s'intéressent à l'Afrique.

La quantité et la variété des participations au congrès de Mogadiscio témoignent de l'ampleur de la coopération internationale en Afrique. L'activité des Nations Unies, en particulier, est extrêmement vaste ; elle s'exerce dans le cadre des programmes « ordinaires » ou du programme « élargi » d'« assistance technique », aujourd'hui dénommée « coopération technique » ; d'autre part, dans une mesure plus large, elle s'appuie sur les principes applicables aux territoires non autonomes et aux territoires sous administration fiduciaire ; ceci résulte de l'exposé présenté au congrès de Mogadiscio par le Secrétaire principal du Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie, M. Cebe-Habersky. L'efficacité de l'action des Nations Unies en faveur des populations africaines est également mise en lumière dans le rapport de M. Asfour, publié dans le présent numéro de la Revue, et relatif à la Commission économique pour l'Afrique (E.C.A.), créée en 1958 pour étudier les problèmes économiques du continent, ainsi que dans un exposé relatif à un organisme institué par les Nations Unies au bénéfice d'un seul pays africain : le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie ; ce Conseil, qui a secondé l'Italie, Autorité administrante, exerce des fonctions consultatives, d'initiative et de contrôle ; le rapport du Conseil était présenté par son Président en fonctions, M. Mohamed Hassan El Zayyati.

Outre ces rapports sur les Nations Unies, nous mentionnerons ceux relatifs aux quatre principaux Instituts spécialisés opérant en Afrique : l'Organisation Internationale du Travail, qui a mis au point pour les pays qu'elle appelle « non métropolitains » un admirable complexe de normes sociales et écono-

miques, la F.A.O., qui a présenté deux rapports à Mogadiscio, l'Unesco et l'Organisation Mondiale de la Santé.

D'autre part, il faut mentionner les rapports de deux organisations internationales ayant, dans des mesures différentes, une très grande importance pour l'Afrique : la Communauté économique européenne (C.E.E.) et la Commission pour la Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.).

La coopération de la C.E.E. avec les pays et territoires d'outre-mer qui lui sont associés a pour but de réaliser un marché commun dans l'intérêt réciproque de la Communauté et des pays et territoires associés. Cet objectif se fonde sur l'« idée-force » de l'utilité du « grand espace » ; c'est ce qu'a mis en relief le rapporteur de la Commission de la Communauté, le Dr Gambelli.

La C.C.T.A., de son côté, cherche à promouvoir et à coordonner les recherches et les études pouvant servir au progrès des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, par la coopération des Etats responsables et au moyen d'une structure technique complexe ; celle-ci est décrite par le rapporteur officiel de l'Organisation, le Prof. Verdier.

Ces deux rapports sont publiés dans le présent numéro de notre Revue.

Les rapports comprennent enfin des exposés sur un certain nombre d'organisations non-gouvernementales, particulièrement intéressées aux problèmes de l'évolution de l'Afrique : la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.), l'INCIDI, l'Union des Associations Internationales (U.A.I.), dont l'exposé met en évidence le cadre général de la coopération internationale en Afrique, et la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies.

Le rapport de l'INCIDI, présenté par l'Ambassadeur Cora, ancien Président de l'Institut, résume l'activité scientifique déployée depuis 1894 par notre organisation pour contribuer à la solution des problèmes liés aux contacts entre civilisations différentes ; il fait état de la collaboration des pays et des représentants africains avec l'Institut.

*
* * *

Les autres rapports du congrès de Mogadiscio se répartissent en trois groupes : 1) rapports sur les problèmes généraux de la coopération internationale en Afrique ; 2) rapports sur les problèmes relatifs à des pays africains déterminés ; 3) rapports sur les institutions nationales européennes de recherche et d'études pour l'Afrique.

Les principes de la coopération internationale pour l'Afrique et en Afrique — de l'Acte général et final de la Conférence de Berlin (1885) au statut des Nations Unies (1945) et à la reconnaissance de « l'égalité, la liberté et l'indépendance » de tous les peuples, comme base des nouvelles formes de coopération entre l'Europe et l'Afrique — ont été examinés dans le premier exposé par le Prof. Ambrosini, Juge de la Cour constitutionnelle italienne et spécialiste du droit constitutionnel.

Les conditions de l'Afrique, ses besoins financiers et économiques, ainsi que les moyens et les méthodes de coopération internationale, ont été analysés

dans un rapport du Prof. Vedovato, publié dans le présent numéro de *Civilisations*.

La publication de ces rapports est une contribution de la Revue à l'étude des problèmes de la coopération internationale.

La diffusion des informations et des idées qui y sont contenues pourra contribuer à consolider la conscience de la solidarité entre l'Europe et l'Afrique, solidarité indispensable au bien-être et à la paix des peuples.

INTERNATIONAL CO-OPERATION IN AFRICA : THE MOGADISHU CONFERENCE

(English summary)

World peace depends on the welfare of all peoples, based on their economic and social development. This principle, which is thoroughly acknowledged today, has led to a development of international co-operation, under the lead of the United Nations and thanks to the spreading of liberal and socialist principles.

An evaluation of the work accomplished by international organizations in the field of international co-operation in Africa was carried out at an International Conference held at the new seat of the University Institute of Somalia, Mogadishu, from 14 to 16 January 1960.

At this conference, papers were read by the Secretary-General of the United Nations and representatives from the U.N. Consultative Council for Somalia, the International Labour Organization, the U.N. Food and Agriculture Organization, Unesco and the World Health Organization, the International Confederation of Free Trade Unions, the Union of International Associations and Incidi. Prof. Ambrosini presented a paper on the principles of international co-operation. Other reports, read by representatives of the C.C.T.A., the European Economic Commission and the U.N. Economic Commission for Africa are published in this issue, together with a general survey of economic and financial needs and of methods of co-operation in Africa, by Prof. Vedovato.